

Portant nomination de Chefs de Division
à la Direction Générale de l'Administra-
tion du Territoire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la constitution du 30 Décembre 1969 ;

Vu le Décret n° 69-307 du 23 Août 1969 portant organisa-
tion de la Direction Générale de l'Administration du Territoire ;

Sur proposition du Ministre de l'Administration du Terri-
toiré :

D E C R E T E

ARTICLE 1er : Sont nommés à la Direction Générale de l'Administration
du Territoire :

- en qualité de Chef de la 1ère Division (Etudes et Coordi-
nation),

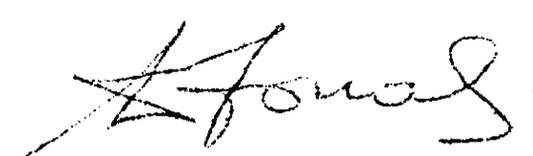
Monsieur Emile BOSSOKA, Administrateur des SAF précédem-
ment Chef de District à Jacob ; de retour de congé en remplacement de
Monsieur Georges LOCKO.

- en qualité de Chef de la 2e Division (Collectivités
locales et Administration pénitentiaire) Monsieur Georges LOCKO,
Attaché des SAF de 5e échelon, précédemment Chef de la 1ère Division,
de retour de congé, en remplacement de Monsieur Joseph LOEMBA-BOUS-
SANZI, Attaché des SAF de 2e échelon, envoyé en stage à Paris.

ARTICLE 2 : Les intéressés bénéficieront des indemnités de représen-
tation prévues par le décret n° 64/4 du 7 Janvier 1964 en faveur des
Chefs de services centraux.

ARTICLE 3 : Le présent Décret qui prendra effet du jour de la prise
de services des fonctionnaires intéressés sera enregistré, communiqué
et publié partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 28 Septembre 1970



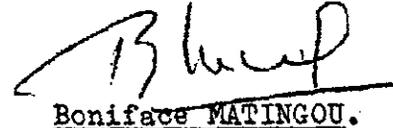
LE CHEF DE BATAILLON MARIEN NGOUABI.

Le Ministre de l'Administration
du Territoire



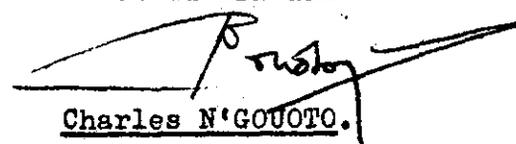
Diédonné ITOU.

Le Ministre des Finances et du Budget,



Boniface MATINGOU.

Le Ministre des Affaires Sociales, de la Santé
et du Travail



Charles N'GOUOTO.